



# BIEN CHOISIR SA BALISE DE DETRESSE

	Radiobalise de sinistres (RLS) 	Balise maritime personnelle (PLB maritime) 
<b>Identification du navire (codage MMSI)</b>	OUI Obligatoire 1	OUI Obligatoire sous condition 1
<b>Enregistrement sur base de données</b>	ANFR (www.anfr.fr)	Obligatoire - ANFR (www.anfr.fr)
<b>Étanchéité</b>	OUI	OUI sans adjonction de protection
<b>Flottabilité</b>	OUI + option de largage auto	OUI sans adjonction de flottabilité
<b>Déclenchement</b>	AUTOMATIQUE dans l'eau et manuel	uniquement MANUEL
<b>Durée d'émission</b>	48 heures	24 heures
<b>Achat et maintenance (enPF)</b>	OUI	OUI (selon modèle)

**Nota :** les PLB maritimes doivent être codées avec un n° MMSI et portées sur soi en permanence.

## ATTENTION

Les balises AIS et dispositifs de repérage d'homme à la mer MOB ne doivent pas être confondus avec les équipements ci-dessus.

1 : sur demande, une licence radio doit être délivrée par l'Agence nationale des fréquences (ANFR).



Avant de prendre la mer, je fais des essais VHF en contactant le JRCC sur le canal 16



**DPAM**

Direction Polynésienne des Affaires Maritimes  
Pū fa'aterera'a 'e te fa'aturera'a i te mau 'ohipa rau o te moana

+ (689) 40 54 45 00

securite.dpam@administration.gov.pf  
accueil.dpam@administration.gov.pf